

**DEPARTEMENT DES HAUTES ALPES
ARRONDISSEMENT DE BRIANCON
CANTON DE GUILLESTRE
COMMUNE D'ABRIES-RISTOLAS**

Séance du Conseil Municipal du 2 août 2021

Délibération N : 20210802-06

OBJET : Convention de partenariat relative à la solution d'informatisation en réseau et au portail documentaire bibliothèques Hautes-Alpes.fr

L'an deux mil vingt et un, le 2 du mois d'août à 18 h, le Conseil Municipal de la Commune d'ABRIES-RISTOLAS s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie d'ABRIES-RISTOLAS, sous la présidence de Monsieur Nicolas CRUNCHANT, Maire en exercice.

DATE DE CONVOCATION : 27/07/2021

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 15

NOMBRE DE MEMBRES PRESENTS : 10

Dominique LEPAS – Alexandre RENIE – Nicolas CRUNCHANT — Philippe RIBOT- Nicolas TENOUX – Emmanuel MIEGGE – Florian BOURCIER – Philippe BOULET – Marie-Hélène FAROUZE – Carine AUDIER-MERLE –

POUVOIRS : 2

Joël GAUCHE a donné pouvoir à Nicolas TENOUX – Florent BUES a donné pouvoir à Florian BOURCIER

NOMBRE DE VOTANTS : 12

SECRETAIRE DE SEANCE : Marie-Hélène FAROUZE

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la bibliothèque départementale gère et maintient un système intégré de gestion de bibliothèque (SIGB) ainsi qu'un portail documentaire pour une quarantaine de bibliothèques de son réseau. La commune adhère à ce réseau et bénéficie donc du SIGB et du portail documentaire.

Il convient de formaliser l'engagement mutuel entre la Commune et la bibliothèque départementale au moyen d'une convention de partenariat relative à la solution d'informatisation en réseau et au portail documentaire BIBLIOTHEQUES.HAUTES-ALPES.FR. L'objet de cette convention étant de définir la nature, les conditions et les modalités du partenariat relatif, d'une part, à la mise à disposition de la collectivité d'outils édités par la société C3rb Informatique et utilisés par le Département, et d'autre part, à toutes prestations complémentaires en relation avec ces outils et données.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à signer cette convention pour une nouvelle période de 5 ans.

Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré et voté par 12 voix pour,

APPROUVE l'exposé du Maire

AUTORISE le Maire à signer la convention de partenariat relative à la solution d'informatisation en réseau et au portail documentaire BIBLIOTHEQUES.HAUTES-ALPES.FR

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Nicolas CRUNCHANT

Certifiée exécutoire par transmission en préfecture.

